

Webinaire

Bienvenue aux élus Natura 2000 – session 1

Jeudi 2 juillet 2026

Mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires



Le webinaire va bientôt commencer :
Penser à couper vos micros svp



**BIODIV
FRANCE**

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**



**Conservatoires
d'espaces
naturels**



**Réserves
Naturelles
DE FRANCE**

**Réseau des
Grands Sites
de France**

Au programme

1

Mots d'accueil

2

Natura 2000, une politique européenne portée par les territoires

3

Faire vivre un site Natura 2000 au quotidien

4

Être élu Natura 2000 : un rôle de pilote et de facilitateur

5

Témoignages et retours d'expérience



Natura 2000, une politique européenne portée par les territoires

Jérémy Le Ray, chargé de mission Natura 2000 à la Direction de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature





1 - Historique :

La politique **Natura 2000** est un **dispositif européen** de plus **30 ans** qui repose sur **deux textes** fondateurs :

- la directive « habitats, faune, flore » (**DHFF**) de 1992 ;
- la directive « oiseaux » (**DO**) de 2009.

Ils permettent de protéger des **espaces naturels terrestres** et **marins** dans toute l'**Union européenne**.

Cela peut concerner des **habitats** ou des **espèces** qualifiés d' :



- Serratule à feuilles de chanvre d'eau ;
- Œdicnème criard.





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

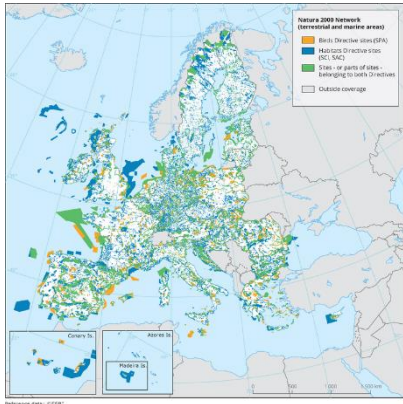
*Liberté
Égalité
Fraternité*

2 - Le réseau européen :

Le dispositif **Natura 2000** représente le **plus vaste réseau d'aires protégées** dans le monde :

- environ **27.000 sites** dans l'ensemble des pays de l'**Union européenne** ;
- **18.5%** de la **surface terrestre** et **8.9%** de la **surface marine**.

Il permet d'assurer la **protection** de **1563 espèces animales**, **966 espèces végétales** et **617 types d'oiseaux**.



Sites Natura 2000 - Union européenne (pré-Brexit)





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

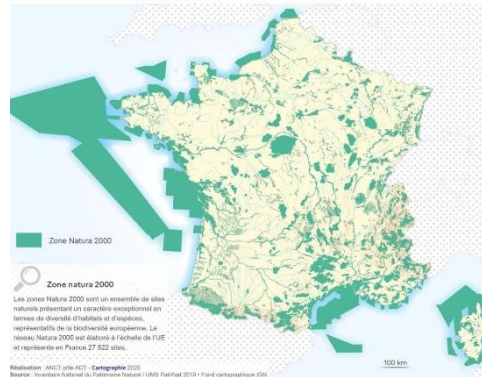
3 - Le réseau national :

La **France** occupe la **5^{ème} place européenne** en termes de sites Natura 2000 désignés :

- **1756 espaces** dont **1501 exclusivement terrestres** et **221 mixtes et marins** ;
- **13%** de la **surface terrestre** et **35.7%** de la **surface marine** de la zone économique exclusive nationale.

Elle se situe derrière la Suède, l'Italie, la Finlande et l'Espagne.

Les zones « Natura 2000 »



Sites Natura 2000 - France





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Liberté
Égalité
Fraternité

3 - Le réseau national :

Les sites **Natura 2000 français** couvrent des **milieux divers** et reflètent la **richesse naturelle** du territoire :

- 43% de **forêts** ;
- 29% de **prairies** et de **landes** ;
- 20% de **zones agricoles** cultivées ;
- 4% d'habitats **rocheux** ;
- 3% de **cours d'eau**, de **tourbières** et de **marais** ;
- 1% de **zones urbaines***.



* *Le seul site urbain de France se trouve dans le département de Seine-Saint-Denis.*





4 - Le modèle français :

L'État français a transposé les **directives européennes** en droit national dans le **Code de l'environnement**.

Il a opté pour le **modèle contractuel** et **volontaire** qui repose sur :

- la **protection** de la **biodiversité** et le **maintien** des **activités humaines** ;
- l'**encadrement réglementaire** pour **certains projets** (évaluation des incidences).

- l'**accompagnement** vers le **changement** de **pratiques** pour certaines professions ;
- un **soutien financier** et **technique** (contrats Natura 2000, mesures agroenvironnementales etc.).

La plupart des **autres États membres** recourent uniquement au **modèle réglementaire**.

Ils mettent ainsi en œuvre une **protection stricte** des **espèces animales** et **végétales**.





4 - Le modèle français :

L'État français a également choisi de placer les **collectivités** et **élus locaux** au cœur du **dispositif**.

Ainsi, le Code de l'environnement prévoit notamment qu'ils :

- assurent les missions de **structure porteuse** des sites ;
- **participent** et/ou **président** les **Comités de pilotage** des sites.

Ce **rôle** a été **conforté** dans le cadre de la **décentralisation** de la **gestion** des sites **terrestres*** aux **Régions**.

L'État demeure compétent sur la **désignation** des sites Natura 2000, pour la **mise en œuvre du dispositif d'évaluation d'incidences**, ainsi que pour les **échanges auprès de la Commission européenne**.

L'État **soutient** financièrement la **Mission inter-réseaux** pour **accompagner** les **élus locaux** au quotidien.

** L'État gère et suit les sites mixtes et marins et accompagne scientifiquement l'ensemble des animateurs.*



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention !



Faire vivre un site Natura 2000 au quotidien

Nathalie Lamande, responsable du service Natura 2000
Région Occitanie



La gestion des sites Natura 2000

Une obligation de résultats, pas de moyens

- Concilier préservation du milieu et activités humaines
- Chaque Etat choisit son mode de gestion des sites

En France, une démarche concertée et contractuelle

- COPIL et DOCOB
- Portage par les collectivités encouragé

Une autorité administrative garante de la bonne gestion des sites

- L'Etat jusqu'à fin 2022
- Les Régions depuis le 1^{er} janvier 2023 pour les sites exclusivement terrestres



Le COPIL



*des acteurs locaux
qui se découvrent...*

Le Comité de pilotage d'un site Natura 2000

- CoPil d'un site Natura 2000 : principale instance de concertation pour les site Natura 2000
- Constitué par arrêté du président de Région / préfet de département, composé de représentants :
 - collectivités concernées par le site ;
 - établissements publics et chambres consulaires concernées ;
 - socioprofessionnels, usagers et associations de protection de la nature ;
 - services de l'État.
- Se réunit au moins une fois/an pour superviser la mise en œuvre, l'actualisation, l'évaluation et la révision périodique du DOCOB.
- Les élus, membres du COPIL, désignent en leur sein le Président de COPIL pour trois ans

Le COPIL

- Organe **décisionnel**, garant de la **concertation** locale
- **Relais** auprès des acteurs du territoire
- **Pilote** la mise en œuvre et suivi actions du DOCOB (oriente, priorise, évalue...)



Le documents d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000

- DocOb = plan de gestion de chaque site Natura 2000 en France, élaboré ou révisé par un opérateur :
 - état des lieux écologique et socio-économique, diagnostic
 - définition des enjeux et des objectifs de développement durable
 - liste des mesures à mobiliser (plan d'action), priorités, planification dans l'espace et dans le temps, moyens de suivi et d'évaluation
- au cours d'une démarche de concertation très ouverte (groupes de travail), sous la supervision du CoPil du site Natura 2000
 - avec parfois l'avis scientifique du CSRPN (selon les régions)
 - avec l'appui d'experts (BE, associations, naturalistes...)

Le DocOb est validé par le CoPil puis approuvé par la Région/Préfet



Les rôles de chacun – **Autorité de gestion (Etat/Région)**

- Depuis **1^{er} janvier 2023**, la Région = **Autorité de gestion référente**
 - pour les **sites Natura 2000 exclusivement terrestres** (loi 3DS)
 - pour les **fonds FEADER** (loi DADDUE)
- **Garante** de la bonne mise en œuvre du dispositif / objectifs du site
- Conduit la **procédure de désignation** des collectivités porteuse et présidences COPIL
- Dirige les démarches **d'évaluation et révision** des DOCOB
- Pilote les dialogues de **gestion budgétaire** annuels avec les structures porteuses et **finance** les programmes et actions contractuelles
- Conduit les procédures de **marchés publics** (sites orphelins)
- Assure **l'accompagnement technique, administratif et réglementaire** auprès des collectivités animatrices



Les rôles de chacun - La structure porteuse

- Est désignée par les élus pour porter l'élaboration ou la mise en œuvre (animation) du document d'objectifs
 - Interlocuteur sur le volet administratif (demandes de financement, marchés sous-traitance...)
 - Missions assurées en régie ou externalisées en tout ou partie

La structure porteuse peut aussi être la structure qui anime la mise en œuvre des actions



Les rôles de chacun - La structure animatrice

L'Animateur est au cœur du dispositif, il est chargé de :

- Faire vivre le Document d'objectifs et le comité de pilotage
- Inciter à la **bonne gestion** du site en utilisant tous les outils : MAEC, Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000
- Mettre en œuvre des actions **d'information, communication, sensibilisation** du DOCOB
- **Coordonner ou de réaliser des suivis scientifiques** (prospection, accompagnement technique et administrative des contrats, suivi scientifiques, appui à l'évaluation des incidences...)
- Accompagner les acteurs locaux dans le cadre du régime d'évaluation des incidences
- Réaliser un bilan annuel des actions, programmes prévisionnels, évolutions du DOCOB



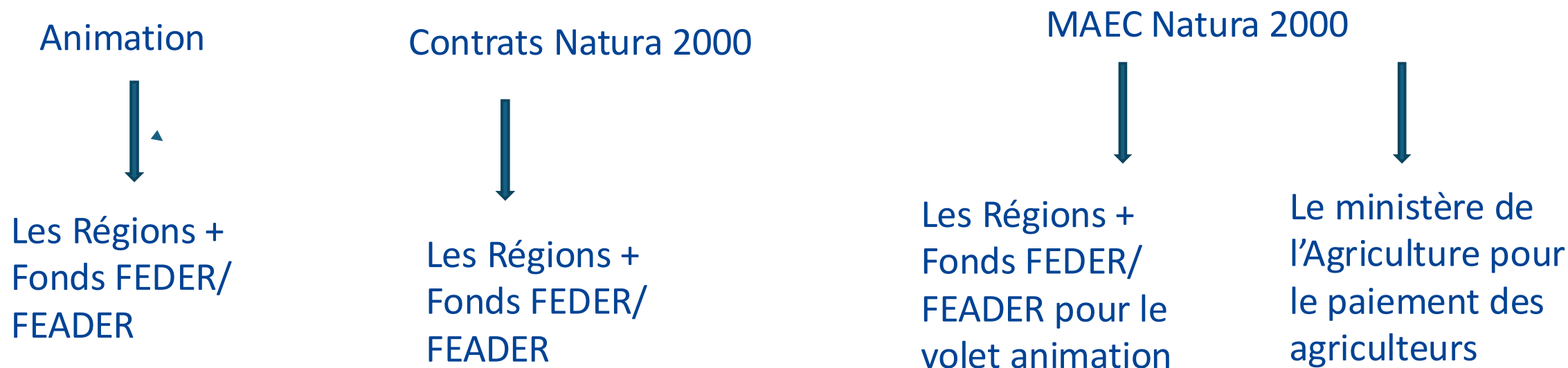
Les rôles de chacun – le Président de COPIL

Le Président de COPIL

- **Pilote le COPIL** (participe à l'organisation COPIL, convoque et préside les COPIL, fait appliquer les décisions du COPIL)
- **Appuie et accompagne l'animateur** (se tient informé des actions, peut accompagner l'animateur dans la réalisation des actions)
- **Porte la politique Natura 2000 sur le territoire** (explique et présente les actions menées, participe à des actions de communication, accompagne l'animateur pour la recherche de financements complémentaires, incite à la valorisation de la biodiversité dans les autres politiques locales)



Le financement de la politique Natura 2000



+ la dotation « biodiversité » ou « aménités rurales » (montant de 110 M€ en 2025)

- Versée aux communes rurales situées dans des aires protégées
- Intégrée dans le budget global de fonctionnement
- Libre d'emploi



En conclusion :

- Natura 2000 repose sur une gouvernance partagée. La réussite d'un site dépend de la capacité des élus, des animateurs et des acteurs locaux à construire ensemble des solutions adaptées au territoire.



Être élu Natura 2000, un rôle de pilote et de facilitateur

Aurélie Philippeau, coordinatrice de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires
Fédération des Parcs naturels régionaux de France



Être Président(e) de comité de pilotage

Votre engagement fait la différence !

Prendre la présidence d'un COPIL Natura 2000, c'est avant tout :

apprendre à connaître un territoire, ses acteurs et ses enjeux pour construire des solutions qui concilient biodiversité et maintien des activités



Les bons réflexes pour bien démarrer votre mandat



Aller sur le terrain rapidement

Rien ne remplace les visites et le contact direct pour comprendre la réalité du site



Relier Natura 2000 aux enjeux locaux

Faites le lien avec l'agriculture, le tourisme... pour montrer que Natura 2000 contribue au développement du territoire



Mobiliser l'animateur du site

Appuyez-vous sur son expertise pour comprendre les enjeux, préparer vos décisions et assurer le suivi des actions sur le terrain



Participer aux réseaux d'élus existants

Les échanges aux niveaux régional et national, permettent de partager des retours d'expérience et des solutions concrètes



Le binôme président(e) – chargé(e) de mission

Une complémentarité au service du site Natura 2000

Deux rôles différents, un même objectif

Président(e)

- Anime la gouvernance du site
- Porte politiquement les actions du site
- Représente le site et ses enjeux
- Fait le lien avec les projets et les acteurs du territoire

Une coopération fondée sur la confiance, des échanges réguliers et une préparation commune



Chargé(e) de mission

- Apporte l'expertise et les connaissances
- Coordonne et suit les actions du site
- Facilite le dialogue avec les partenaires
- Prépare les dossiers et les réunions

Les questions



À POSER À VOTRE STRUCTURE ANIMATRICE

- Quels sont les principaux enjeux du site aujourd'hui ?
- Quels sujets sont sensibles localement ?
- Quelles actions fonctionnent bien ?
- Quels projets ou décisions arrivent prochainement ?
- Quels acteurs sont particulièrement impliqués ?



QUE LES NOUVEAUX PRÉSIDENT(E)S DE COPIL SE POSENT LE PLUS SOUVENT

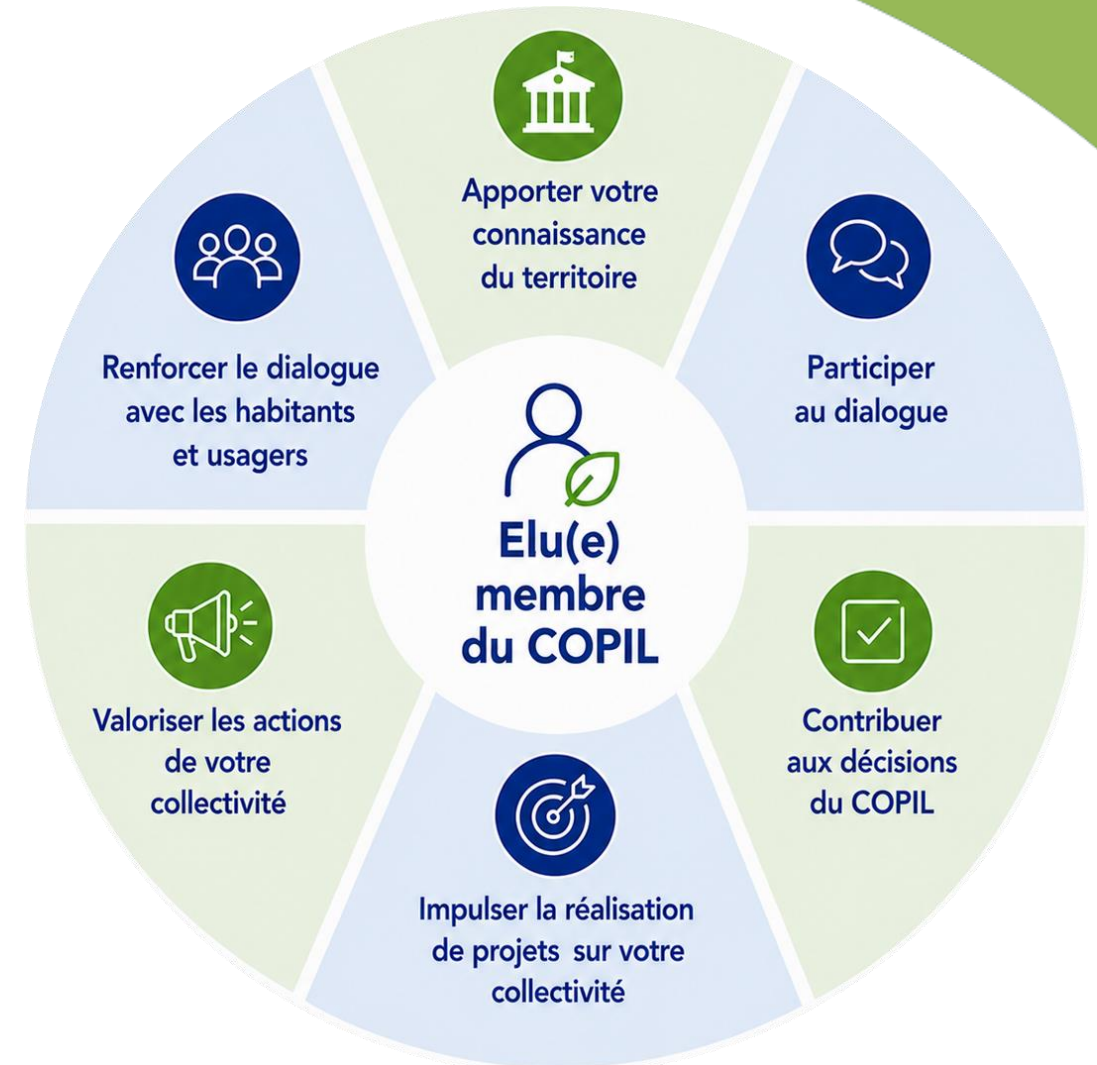
- Je ne suis pas un expert en biodiversité, est-ce un problème ?
- Combien de temps cela prend-il ?

Être élu(e) membre du comité de pilotage

Vous contribuez aux décisions du site !

L'élu est le **trait d'union** entre Natura 2000, sa collectivité et les acteurs du territoire.

Un comité de pilotage est d'autant plus efficace que ses élus sont impliqués et relais auprès de leur territoire.



Les bons réflexes pour vous investir dans la gestion du site Natura 2000



Participer régulièrement au COPIL



Contacter la structure animatrice pour vous informer des enjeux présents sur le territoire de votre collectivité, des actions engagées et/ou à développer



Faire connaître Natura 2000 dans votre collectivité notamment lors des conseils municipaux/communautaires



Informier le COPIL des projets communaux ou intercommunaux pouvant concerner le site



Valoriser Natura 2000 auprès du grand public



Prendre contact avec le Président(e) de COPIL pour lui partager d'éventuels points de tension



Des ressources à votre disposition



DES OUTILS ET INFORMATIONS

- Des ressources bibliographiques : guide des élus, belles histoires, vidéos...
<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-enjeux/biodiversite/natura-2000>
- La page LinkedIn de la mission inter-réseaux



DES ÉVÉNEMENTS POUR ÉCHANGER, S'INFORMER, S'INSPIRER

- Des webinaires, des congrès nationaux, des rencontres régionales...



DES RÉSEAUX À VOS CÔTÉS

AU NIVEAU NATIONAL



- Le Ministère en charge de l'Écologie
- La mission inter-réseaux Natura 2000
- L'OFB

AU NIVEAU RÉGIONAL



- Les Conseils régionaux
- Les DREALS (et DDTMs)
- Les Agences régionales de la biodiversité

AU NIVEAU LOCAL



- Les structures animatrices



Prochains évènements



WEBINAIRES À VENIR



Webinaire 3

Mobiliser les élus et dynamiser les COPIL Natura 2000 – méthodes et retours d'expérience



Mardi 22 septembre 2026
10h30-12h00



Webinaire 4

Bienvenue aux nouveaux élus Natura 2000 – session 2



Mardi 10 novembre 2026
10h30-12h00



ÉVÉNEMENTS NATIONAUX



Forum des gestionnaires d'aires protégées



Mardi 25 novembre 2026



Paris – à côté du Salon des Maires

Événement ouvert aux élus



Congrès national des élus Natura 2000



Du 16 au 18 juin 2027



En Sologne (Orléans)

Organisé avec la Région Centre-Val de Loire



Retours d'expérience

Stéphane Roudier, maire de Condat-sur-Vézère

Président du COPIL du site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère », élu référent agriculture pour le Grand Site de France Vallée de la Vézère

Béatrice Latouche, Secrétaire du Conseil régional de la Région Pays de la Loire, conseillère déléguée aux mobilités de proximité 72, membre de la commission Transports, territoires, environnement, énergie

Jean-Luc Blaise, élu porte-parole de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires



Coordonnées des intervenants :

Jérémy Le Ray, chargé de mission Natura 2000 à la Direction de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature

jeremy.le-ray@developpement-durable.gouv.fr

Nathalie Lamande, responsable du service Natura 2000, Région Occitanie

nathalie.lamande@laregion.fr

Aurélie Philippeau, coordinatrice de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

aphilippeau@natura2000-territoires.fr





Cofinancé par
l'Union européenne



**BIODIV'
FRANCE**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réalisé dans le cadre du projet LIFE BIODIV'FRANCE

Coordonné par l'Office Français de la Biodiversité, ce projet rassemble un consortium de 31 participants. Il accompagne la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité en travaillant sur 5 cibles : les territoires, aires protégées, filières, citoyens et acteurs de la formation.

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi de la subvention ne peuvent en être tenues pour responsables.